



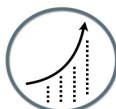
toute notre expertise à votre service

VHSS - Mettre en place un plan de prévention et de lutte

Concrétiser la démarche pour protéger les victimes
7 heures - €



à distance



/10
(évaluations
reçues en 2025)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

PRE-REQUIS

Avoir suivi la journée de sensibilisation aux VHSS
L'employeur doit appliquer les conventions collectives du spectacle (1285 et 3090)

OBJECTIFS

- Identifier les relais en interne, déterminer les rôles et responsabilités de chacun
- Disposer d'une procédure « maison » adaptée à son entreprise pour le traitement des VHSS
- Améliorer la prévention et la prise en charge en interne
- Traiter et orienter les victimes potentielles
- Acquérir une méthodologie dans le dépistage et le recueil d'informations « préoccupantes »
- Satisfaire aux exigences légales et réglementaires dans les écrits

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 28/08/2026

Rappel des fondamentaux

- principes et bases juridiques à respecter
- obligations de l'employeur : code du travail, loi Santé au travail, conventions collectives du spectacle
- préconisations des tutelles
- comportements visés : h. moral, sexiste et sexuel

Architecture d'une procédure interne efficace

- associer les « forces internes » de l'entreprise
- prévoir les canaux de signalement : formulaire papier/en ligne, rendez-vous, numéros verts
- rédiger la procédure « maison » : étapes, sanctions, ressources, pièges à éviter

Etapes clés d'une procédure de signalement

- protection des personnes
- mesures conservatoires
- recueil de la parole des victimes : écoute, traçabilité, grille d'entretien

- ouverture d'une enquête : par qui, définir la méthode, délai
- conclusions de l'enquête : critères de décisions (gravité des faits, récurrence, impact sur la victime)
- sanctions : faute légère, grave, pénale

Réflexion sur l'enquête interne

- indispensable : quand la mener, pourquoi
- autres possibilités de traitement : médiation, formation, changement de service



Mis à jour 28/08/2026

Copyright CAGÉC©